

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolvent ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rose Van Embden Singer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Louis Singer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jack Emile Chiarella, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Helen Elizabeth Mazza Chiarella, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elaine Louise Robinson Solkin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Wolf William Solkin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.